CDOS BOUCHES DU-RHÔNE

CROS RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CDOS VAR

Webinaire

« Sport sur Ordonnance : de la prescription à la pratique en club ! »

13 Avril 2022

Christian Guibert

Vice-Président Sport-Santé
CROS Provence Alpes Côte d'Azur

Web-série Sport sur Ordonnance

Chaîne Youtube CROS Provence Alpes Côte d'Azur

https://www.youtube.com/channel/UCC21hAAmxXtR1SYyxxXdl-Q

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Philippe Calas
Médecin du CROS

Jean Bultel
Médecin – Membre de la Commission Sport-Santé Bien-Etre

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Deux Dates Clés à retenir

- ✓ **30 Décembre 2016**
- ✓ **3 Mars 2017**

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le parcours de prescription d'une activité physique pour la santé, c'est quoi ?

➢ *Un bilan avant de prescrire !*

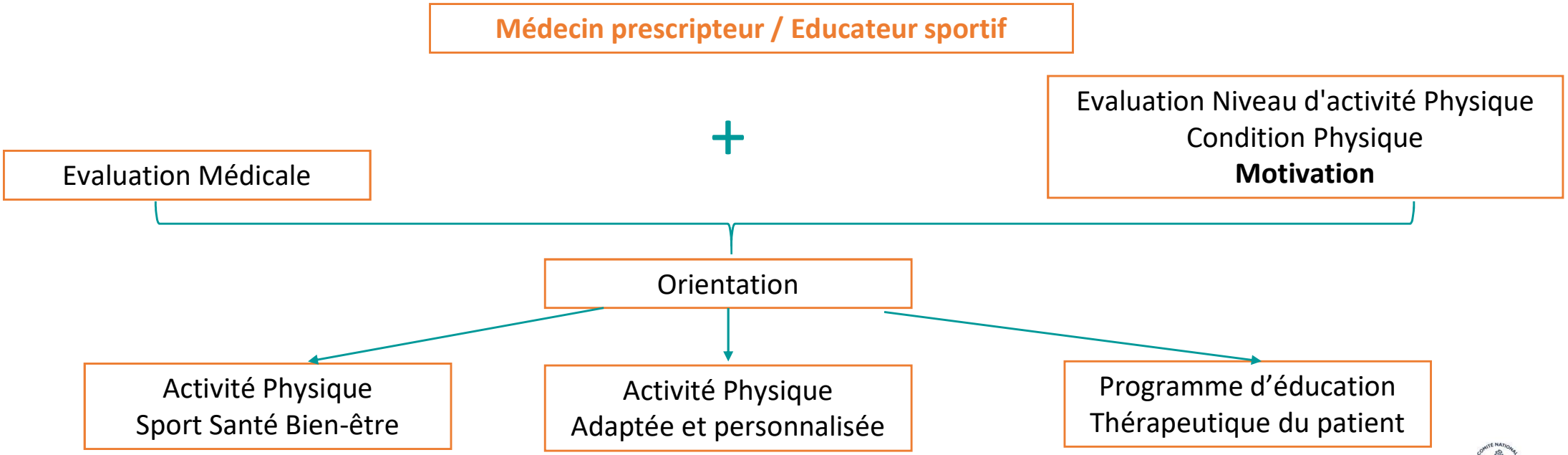

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Quelques chiffres…

Région Sud

- 52 programmes financés par l'ARS
- Budget 1 million d'euros
- Cartographie : https : //paca.sport.fr

France

- 13 millions de personnes sont atteintes d'ALD
- 1 français sur 4 déclare avoir commencé une activité sportive à la suite de la recommandation de son médecin

Source Baromètre Sport Santé FFEPGV / Ipsos Vague 5

CROS RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Quelques chiffres…
pour le mouvement sportif

- **36 fédérations** = certification complémentaire permettant aux éducateurs sportifs bénévoles d'encadrer des patients dans le cadre d'une prescription médicale.

- 6 CROS et **27 CDOS** disposent de formation « sport sur prescription médicale »

❖ *La commission médicale étudie également la possibilité de proposer des modules d'enseignement pouvant s'inscrire dans le cadre des formations initiale et continue des professionnels de santé.*

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PLACE AU MEDECIN !

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MÉDICOSPORT-SANTÉ

Jean BULTEL

Médecin Fédéral FFRS
Commission Médicale
Comité Régional Olympique et Sportif PACA

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ADOPTION DE LA LOI

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE

Assemblée nationale 24 Février 2022

LOI no 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La prescription de l'activité physique adaptée renforcée

- Élargissement de la prescription de l'activité physique adaptée aux patients atteints de maladies chroniques ou présentant des facteurs de

Article 3

Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 1er septembre 2022, un rapport sur la prise en charge par l'assurance maladie des séances d'activités physiques adaptées prescrites en application de l'article L. 1172-1 du code de la santé publique.

de l'activité physique adaptée. Aussi, en complément des médecins généralistes, les médecins spécialistes pourront prescrire de l'APA et les kinésithérapeutes renouveler une prescription.

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MÉDICOSPORT-SANTÉ

LE DICTIONNAIRE À VISÉE MÉDICALE DES DISCIPLINES SPORTIVES

Aide pour les médecins *(généraliste)* à la prescription d'activités physiques et sportives.

Le MÉDICOSPORT-SANTÉ© est un dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives. Validé par la commission médicale du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en coopération étroite avec la Société Française de Médecine de l'Exercice et du Sport (SFMES), il recense les caractéristiques physiques, physiologiques et mentales de chaque discipline ainsi que les conditions de pratique dans le cadre du sport-santé.

Validé par le comité Médicosport-santé du CNOSF composé d'experts médicaux, kinésithérapeutes et en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MÉDICOSPORT-SANTÉ - VIDAL

https://www.vidal.fr/sante/sport/infos-sport-medicosport-sante

ViDAL

MÉDICAMENTS | DM & PARAPHARMACIE | MALADIES | SANTÉ DES PATIENTS | PRISE EN CHARGE MÉDICALE | QUI SOMMES-NOUS ?

L'INTELLIGENCE MÉDICALE AU SERVICE DU SOIN

Santé des patients > Sport > MÉDICOSPORT-SANTÉ

MÉDICOSPORT-SANTÉ
SPORTS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL

Fédération unisport olympique par équipe (délégation de service public) proposant 1 discipline et plusieurs types d'activité (5x5, 3x3), plage (Beach Basket) handicap et sport adapté (en lien avec FFH et FFSA), divers concours (lancer franc, tirs, parcours de dextérité...)

Siège : 117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris (Tél : 01 53 94 25 00)

Quelques chiffres

- 640.000 licenciés (dont environ 100 licences exclusivement Basket Santé)
- 4.500 clubs (dont 80 clubs mettent en place du Basket Santé)
- 15.000 éducateurs (dont 120 ont l'UC animateur Basket Santé)

DESCRIPTION DU SPORT : BASKET-BALL

Le basket-ball est un sport collectif opposant deux équipes qui ont pour objectif de lancer un ballon rond de taille moyenne dans une cible en hauteur (panier), sur un terrain de petite dimension.

La pratique adaptée « **Basket Santé** » comporte 3 niveaux (validés par des labels attribués par la fédération), proposés en fonction de la mobilité des personnes :

- **Niveau 1** : aucune mobilité exigée, la pratique se fait en position assise, allongée ou debout, avec un travail sous forme de jeu. L'encadrement est assuré par un entraineur diplômé STAPS APA.
- **Niveau 2** : mobilité et déplacements réduits. La pratique se fait sous forme d'ateliers, de parcours et de jeux. L'encadrement est assuré par un entraineur diplômé STAPS APA et/ou ayant validé la formation « animateur Basket Santé ».
- **Niveau 3** : prévention primaire pour des personnes ayant une autonomie de mobilité et de déplacements. La pratique est sous forme de jeu en 3x3 sans saut et sans contact. L'encadrement est assuré par un entraineur diplômé STAPS APA et/ou ayant validé la formation « animateur Basket Santé ».

QUEL SPORT POUR VOTRE PATIENT ?
MÉDICOSPORT SANTÉ

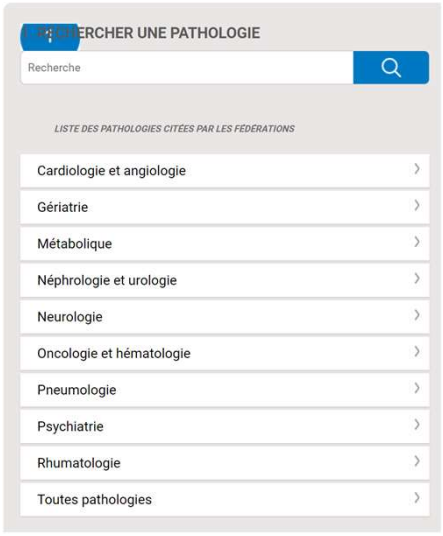

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

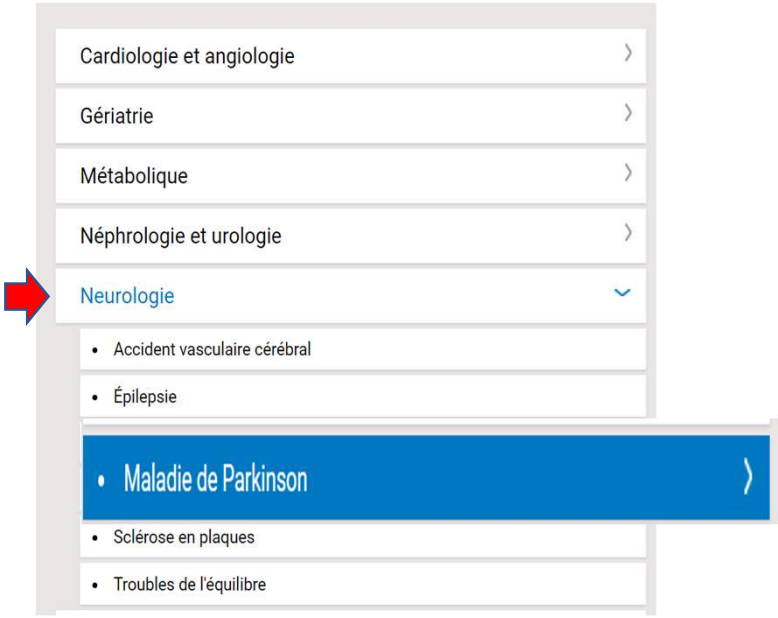

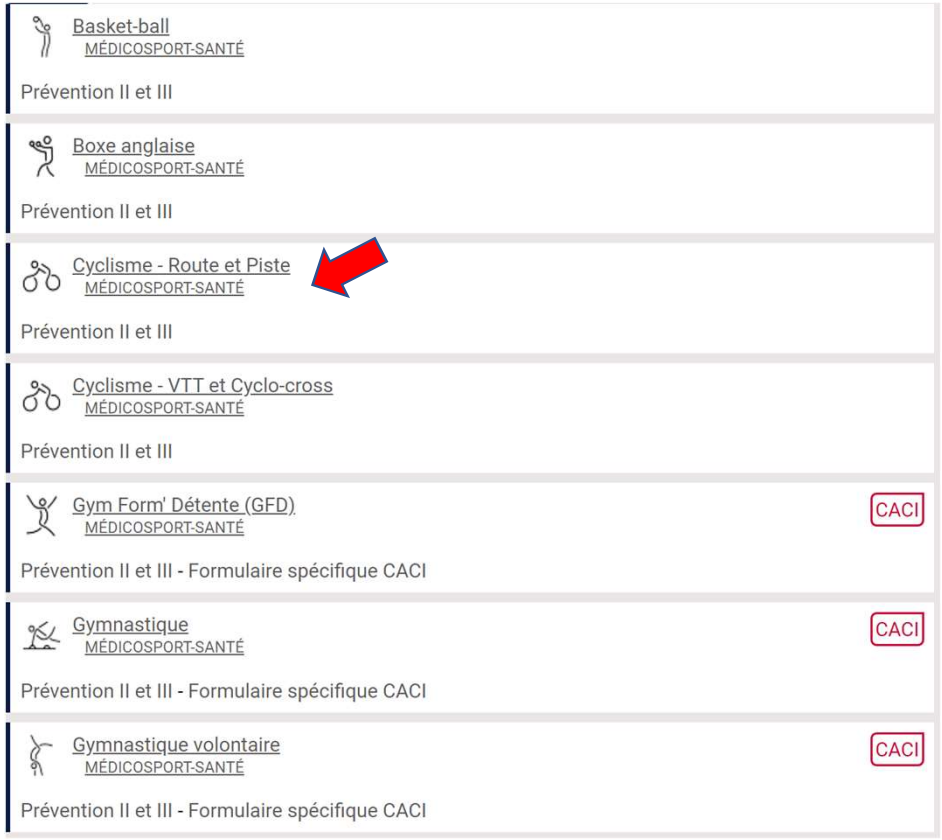

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Cyclisme - Route et Piste
MÉDICOSPORT-SANTÉ

Prévention II et III

SOMMAIRE

- Informations générales
- Caractéristiques de l'activité
- Bénéfices potentiels
- Prévention primaire
- Prévention II et III
- Risques et avis médical
- Adaptations et précautions
- Contre-indications
- Références
- Auteurs

BÉNÉFICES POTENTIELS

Dans des conditions optimales de pratique, l'activité sportive peut induire des bénéfices pour la santé. Le MÉDICOSPORT-SANTÉ© les classe en quatre familles :

- condition physique générale;
- système musculo-squelettique;
- fonctions cognitives;
- intérêt psychosocial.

Ils sont évalués sur une échelle verbale : bénéfice faible, modéré, important, très important.

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SOMMAIRE

Informations générales
Caractéristiques de l'activité
Bénéfices potentiels
Prévention primaire
Prévention II et III
Risques et avis médical
Adaptations et précautions
Contre-indications
Références
Auteurs

PRÉVENTION PRIMAIRE

La prévention primaire ou prophylaxie consiste à intervenir avant la maladie pour en éviter la survenue. Elle vise à changer les comportemen sédentaires et à encourager une activité physique et sportive suffisante à tout âge de la vie.

PRÉVENTION DES EFFETS DE L'INACTIVITÉ ET DE LA SÉDENTARITÉ

- Augmentation de l'endurance (capacité cardio-respiratoire)
- Maintien ou augmentation de l'endurance musculaire
- Maintien ou augmentation de la force musculaire
- Maintien ou augmentation de la masse musculaire
- Maintien ou augmentation de la proprioception
- Maintien ou augmentation de la souplesse
- Maintien ou augmentation du bien-être psychique

PRÉVENTION DES FACTEURS DE RISQUE CARDIOVASCULAIRE

- Amélioration de la circulation vasculaire
- Contribution au contrôle de la pression artérielle

MAINTIEN DE L'AUTONOMIE AVEC L'AVANCÉE EN ÂGE

- Maintien de l'autonomie
- Maintien de l'équilibre
- Maintien de la concentration
- Maintien de la mémoire
- Maintien du capital musculaire
- Prévention des troubles cognitifs
- Prévention du surpoids

QUALITÉ DE VIE

- Lutte contre l'isolement social
- Prévention des troubles du sommeil
- Réduction du stress et de l'anxiété

SOMMAIRE

Informations générales
Caractéristiques de l'activité
Bénéfices potentiels
Prévention primaire
Prévention II et III
Risques et avis médical
Adaptations et précautions
Contre-indications
Références
Auteurs

PRÉVENTION SECONDAIRE ET TERTIAIRE

La prévention secondaire vise à agir au tout début de la maladie afin d'en limiter l'évolution ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. La prévention tertiaire consiste, lorsque la maladie est installée, à réduire l'aggravation, les complications, invalidités ou rechutes. Pour chacune des pathologies ciblées, la pratique de la discipline sportive concernée permet de répondre à plusieurs objectifs thérapeutiques décrits ci-dessous.

Cardiologie et angiologie - Métabolique - Neurologie - Oncologie et hématologie - Pneumologie - Psychiatrie - Rhumatologie

MALADIE DE PARKINSON

	PATHOLOGIES NEUROLOGIQUES
Objectifs thérapeutiques	• Maintien et amélioration de l'aptitude physique (force musculaire, capacité aérobie) • Maintien et amélioration des troubles de l'équilibre

SOMMAIRE

- Informations générales
- Caractéristiques de l'activité
- Bénéfices potentiels
- Prévention primaire
- Prévention II et III
- Risques et avis médical
- Adaptations et précautions
- Contre-indications
- Références
- Auteurs

RISQUES ET AVIS MÉDICAL

PRÉVENTION DES RISQUES

- Chutes
- Collisions
- Allergies
- Pollution (route)

Précautions liées à l'environnement

- éviter la pratique si > 30°C (le cas échéant) et éviter les heures chaudes l'été ;
- éviter la pratique d'intensité élevée en cas de pic de pollution et de période chargée en aéro-allergènes ;
- tenir compte du risque accru en cas de pratique extérieur par temps de gel ou neige ;
- protection contre le froid et l'exposition solaire (le cas échéant).
- hydratation (surtout par temps chaud et / ou si traitement diurétique) ;
- alimentation régulière (lors des pratiques d'endurance) ;
- port du casque et des gants obligatoire ;
- pathologies avec risque de malaise (sports individuels de plein air) : éviter d'être seul sur le parcours et avoir un téléphone portable pour appel éventuel des secours.

Identification et respect des signes d'alerte obligeant l'arrêt de l'effort :

- douleurs thoraciques ;
- palpitations ;
- malaise ;
- hypoglycémie ;
- fatigue inhabituelle ;
- dyspnée inhabituelle ;
- céphalées brutales ;
- douleurs rachidiennes ;
- choc délivré par le défibrillateur.

AVIS MÉDICAL SPÉCIALISÉ PRÉALABLE : OUI

- **Certificat médical d'absence de contre-indication** (CACI) obligatoire, non spécifique, fr réglementation, délivré par le médecin traitant (celui-ci sollicitera, si nécessaire, l'avis d
- **Test d'effort** à l'appréciation du médecin (et indispensable pour les pathologies cardio-
- **Exploration spécialisée préalable des facteurs de risque d'asthme** (hyper réactivité brc humidité extérieure, pathologies associées)

L'avis du spécialiste est nécessaire :

- **Pour le diabète (de type 1 et 2)** si le bilan annuel des complications dégénératives n'a pas été fait ou que les complications ne sont pas stabilisées (en particulier cardiaques et ophtalmologiques)
- **Pour toute pathologie cardio-vasculaire en dehors d'une HTA équilibrée par le traitement**

FORMULAIRE SPÉCIFIQUE CACI : NON

Simplification de la règle pour le certificat médical

- Responsabilité confiée aux fédérations sportives de définir, pour leurs licenciés, quelle obligation et quelle fréquence de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, sauf dans les disciplines à contraintes particulières où le certificat reste annuel. Pour les mineurs, le Gouvernement avait déjà remplacé, en décembre 2020, le certificat médical par un questionnaire équivalent à une attestation parentale pour prendre ou renouveler une licence. Par ailleurs, la loi 3DS prévoit le cas particulier des compétitions transfrontalières.

SOMMAIRE

- Informations générales
- Caractéristiques de l'activité
- Bénéfices potentiels
- Prévention primaire
- Prévention II et III
- Risques et avis médical
- Adaptations et précautions
- Contre-indications
- Références
- Auteurs

ADAPTATIONS ET PRÉCAUTIONS

L'activité sport-santé peut impliquer une adaptation de la pratique afin de prendre en compte l'état de santé de chaque individu. Certaines disciplines nécessitent également des précautions particulières décrites ci-dessous.

De multiples adaptations sont possibles :

Lieux de pratique :
Le vélodrome est particulièrement intéressant pour la pratique du cyclisme santé car il permet des adaptations de distance, de vitesse et d'utilisation de la pente (en cyclisme santé, on n'utilise que la partie plate car risque de chute si la vitesse < 20 km/h).
L'encadrement y est facilité.

Intensité : par mise en route des différents métabolismes énergétiques (intensité et progressivité plus importantes que durée de l'effort)
Ex : vélocité au détriment de la puissance (cadences de pédalage de 40 à 60 tours par minute pour limiter l'augmentation de la fréquence cardiaque)

Variétés de cycles adaptésdont :

- Tricycles
- VAE
- Tandems à braquets dissociés avec participation d'un pilote cycliste en binôme
- Voitures à pédales
- Bicyclettes avec cadres, roues et selles adaptées
- Vélos couchés (couché-tandem, couché-tricycles, couché home-trainer)
- Aquabiking, vélos à bras, ergocycles à jambes et à bras,...

Variétés d'activités :

- Parcours ludiques, challenges adaptés
- « courses » sur circuits sécurisés
- Rallyes avec éducation nutritionnelle aux étapes
- Vélo-découverte, de vélo-nature en famille
- Stages encadrés médicalement (mécanismes physiopathologiques, nutrition, parole, ...)

SOMMAIRE

- Informations générales
- Caractéristiques de l'activité
- Bénéfices potentiels
- Prévention primaire
- Prévention II et III
- Risques et avis médical
- Adaptations et précautions
- Contre-indications
- Références
- Auteurs

CONTRE-INDICATIONS

Il existe peu de contre-indications absolues à la pratique de l'activité physique et sportive. Cependant toute pathologie chronique non stabilisée représente une contre-indication absolue mais temporaire jusqu'à stabilisation. Les pathologies aiguës sont des contre-indications temporaires jusqu'à guérison, soit de manière absolue, soit de manière relative. Pour certaines pathologies, des contre-indications relatives peuvent exister et doivent être évaluées au cas par cas et en fonction du sport. Dans toutes ces situations, l'avis d'un médecin spécialiste peut être sollicité.

Sphère sensible	Contre-indication	Commentaire
Pathologies intercurrentes	Toute pathologie aiguë ou chronique décompensée	À évaluer au cas par cas
Endocrinologie	Mal perforant plantaire	Contre-indication absolue
Gynécologie	Ostéoporose avec antécédents fracturaires	L'ostéopénie n'est pas une contre-indication même si l'activité n'est pas recommandée.
Neurologie	Troubles sensoriels	Contre-indication relative : possibilité d'adaptation / tandems
ORL	Troubles de l'équilibre	Contre-indication relative : possibilité d'adaptation / tricycles
Rhumatologie	Arthrose fémoro-patellaire douloureuse	Contre-indication relative. Précautions préventives des douleurs : selle haute, mouliner, éviter les braquets, éviter de se mettre en danseuse.
	Prothèse de hanche ou de genou douloureuse	Contre-indication relative. Précautions préventives des douleurs : selle haute, mouliner, éviter les braquets, éviter de se mettre en danseuse.
Divers	Maladie chronique non équilibrée par un traitement	Contre-indication absolue
	Maladie inflammatoire aiguë	Contre-indication absolue

La prescription médicale : comment faire ?

Les textes
La réalité

Le Médicosport Santé
Kit de communication
L'édition digitale
Type de diagnostic

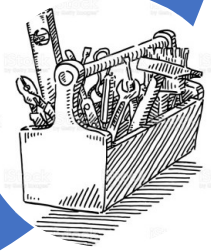

Guide de l'HAS
Boite à outils du CROS Région Sud

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L’aide à la détermination des limitations fonctionnelles

- **FONCTIONS LOCOMOTRICES (NEUROMUSCULAIRE, OSTEOARTICULAIRE, ENDURANCE A L’EFFORT, MARCHE, FORCE)**

  ○ Aucune ○ Minimes ○ Modérées ○ Sévères

- **FONCTIONS CEREBRALES (COGNITIF,LANGAGE, ANXIÉTÉ / DEPRESSION)**

  ○ Aucune ○ Minimes ○ Modérées ○ Sévères

- **FONCTIONS SENSORIELLES (VISUELLE, SENSITIVE, AUDITIVE, PROPRIOCEPTIVES) ET DOULEUR**

  ○ Aucune ○ Minimes ○ Modérées ○ Sévères

Tableau de compétences de l'acteur

LIMITATIONS ▸	Aucune limitation	Limitation minime	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs / Kinésithérapeutes	+ / -	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens	(Si besoin déterminé)	(Si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+ / -	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+1	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+[1]	non concernés

Source : Page 20 de l'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017

Formulaire de prescription

Tampon du médecin

Date .....

NOM ..... **Prénom** .....

Je prescris une « **Activité Physique APA** » pendant ..... à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Recommandations particulières :

.....

.....

LIMITATIONS FONCTIONNELLES :

	Aucunes	**Minimes**	**Modérées**	**Sévères**
Locomotrices				
Cérébrales				
Sensorielles				

Cocher les cases

CACI :

J'ai examiné mon patient et certifie n'avoir constaté, à ce jour, aucune contre-indication apparente à la pratique de l'activité physique adaptée.

Certificat, pour faire valoir ce que de droit.
Remis en main propre au patient

Signature

(Type d'intervenant : En référence à l'article D.1172-2 du code de la santé publique)

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Comment SIMPLIFIER le rôle du médecin ?

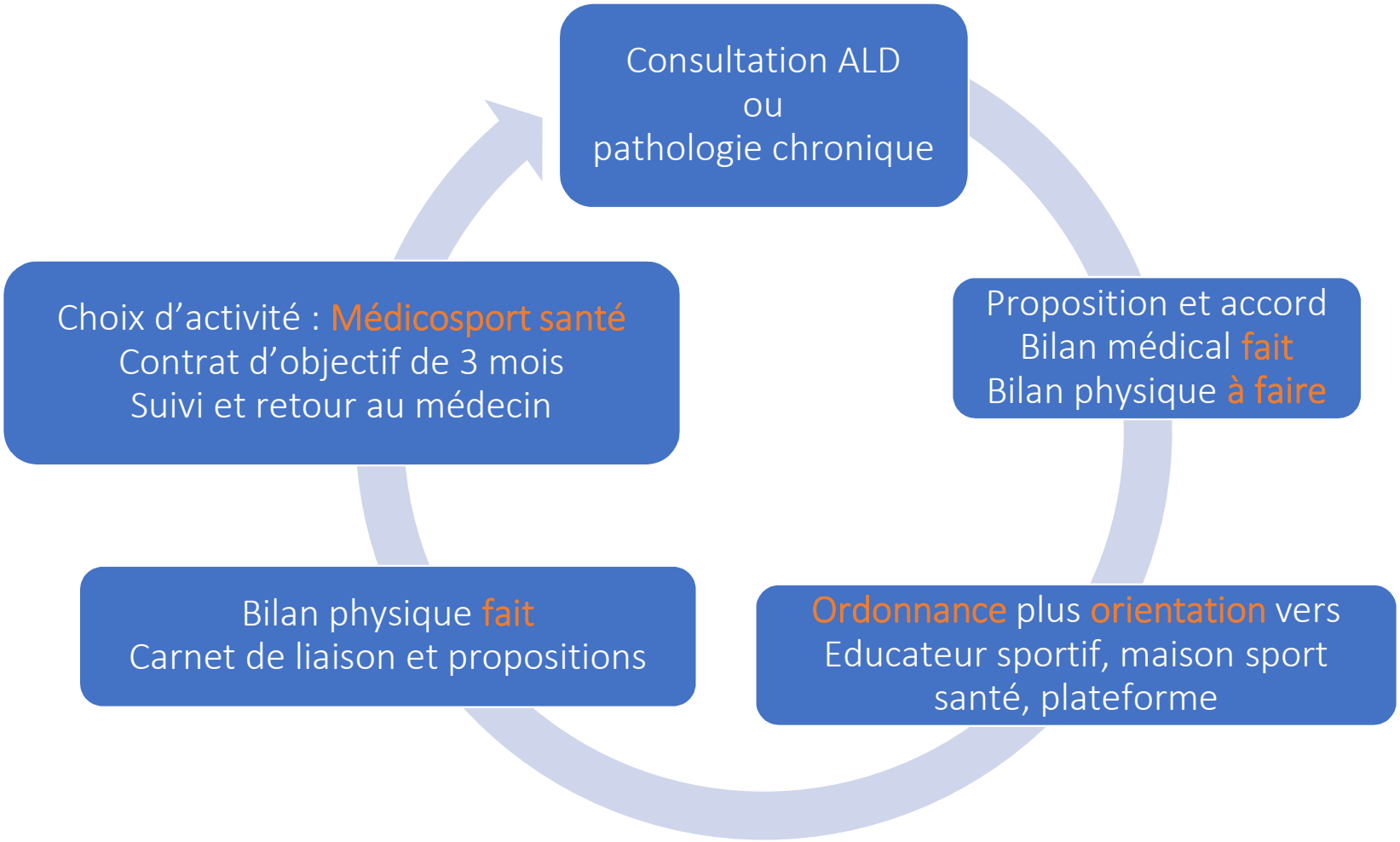

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PARTAGE D'EXPERIENCE

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Sport-Santé sur Ordonnance dans les Bouches-du-Rhône

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS BOUCHES DU-RHÔNE

CROS RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Webinaire
« Sport sur Ordonnance : de la prescription à la pratique en club! »

Thibault Cerboni – Directeur CDOS 13

Françoise Laurin – Vice Présidente Sport-Santé CDOS 13

Mikaël Richaud – Educateur Médico-sportif

CDOS BOUCHES DU-RHÔNE

CROS RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PROVENCE EN FORME Centre Ressources Sport Santé

CDOMS 13 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES OFFICES MUNICIPAUX DES SPORTS

PARCOURS SPORT-SANTÉ

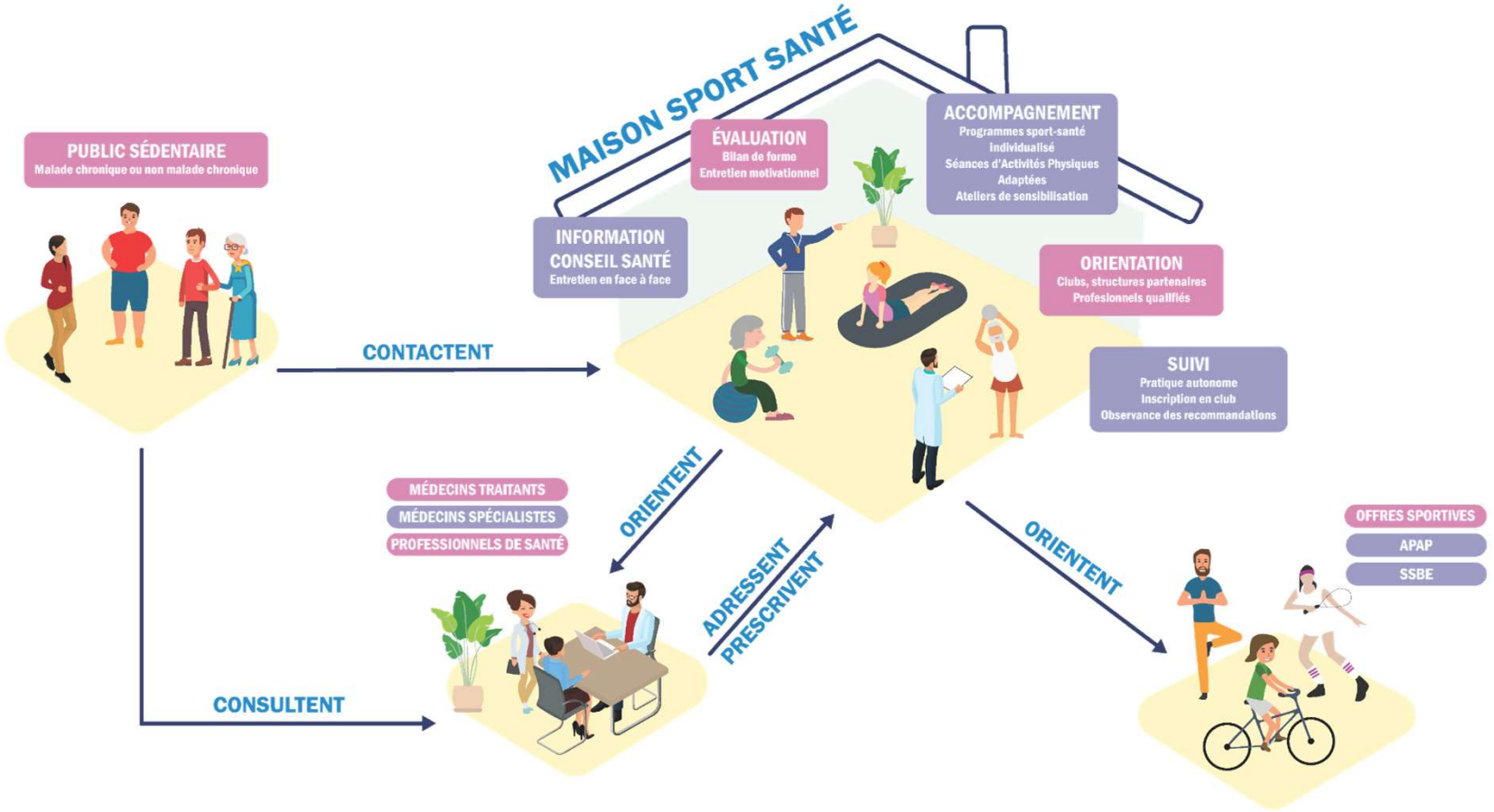

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PARCOURS SPORT-SANTÉ

Public Sédentaire

Sans Prescription Médicale
Avec Certificat médical (CACI) si nécessaire

APS traditionnelles

Public Sédentaire

Avec Prescription Médicale
et CACI

Dispositif coordonné de Sport Sur Prescription

Selon limitations fonctionnelles

APA SSBE

Programmes Passerelles SSBE

- Structures expertes sport santé (CDOMS13, ASEPT, Mutualité Française, ...)
- Clubs adhérents

APAP

Programmes Passerelles APAP

- CDOMS13
- Structures Santé
- Clubs adhérents

Activités SSBE des clubs adhérents

Activités APAP des clubs adhérents

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rôle des professionnels de santé

Médecins traitant – Médecins spécialistes

- Réaliser l'évaluation médicale du patient en renseignant le modèle de prescription d'Activité Physique Adaptée validée par l'ARS.

- Orienter le patient vers la Maison Sport Santé locale (Au cœur du Mouvement) afin de réaliser un bilan complet : condition physique / motivation.

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rôle des professionnels de santé

Autres professionnels de santé

→ **Identifier** les patients pour lesquels une prise en charge en Activité Physique Adaptée est pertinente.

→ **Orienter** ces patient vers :

- Le médecin traitant

Ou

- La Maison Sport Santé locale

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PROVENCE EN FORME

CENTRE RESSOURCES SPORT SANTE

reconnu Maison Sport Santé

MAISONS SPORT SANTÉ EnVie d'Activité

MINISTÈRE DES SPORTS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Présentation

CROS RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Centre Ressources Provence en Forme

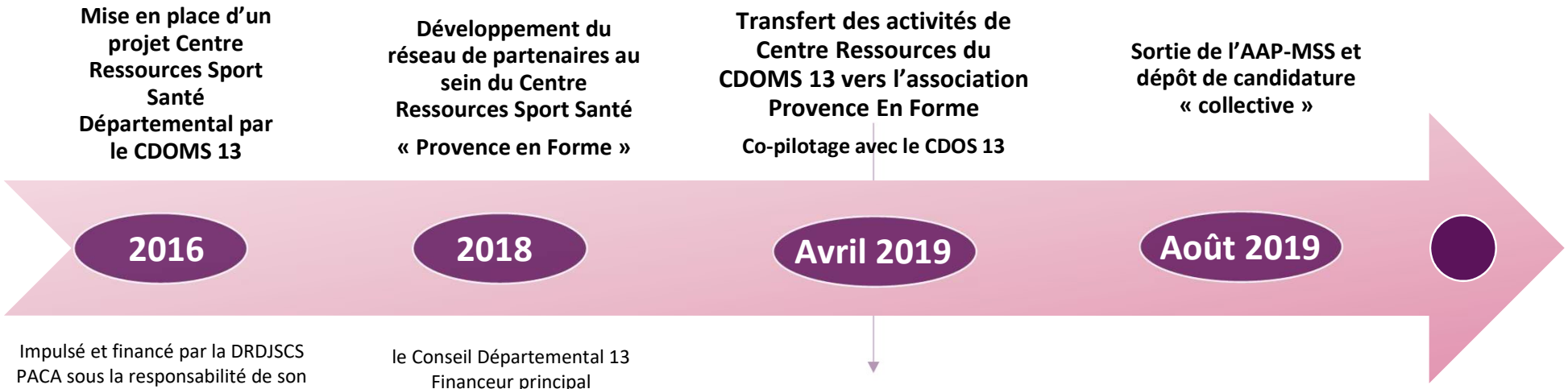

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Projet associatif (prenant en compte la labellisation MSS)

MISSIONS

1. Mettre à disposition du public l'information sur les offres locales existantes de pratique d'APS/APA.

2. Sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et/ou sportive, participer ainsi à la promotion d'un mode de vie actif et à la lutte contre la sédentarité.

3. Orienter les personnes vers les professionnels qualifies tant pour évaluer les capacités physiques que pour élaborer un programme sport-santé personnalisé.

4. Assurer l'interface/la coordination avec les institutions, les décideurs et les territoires.

5. Effectuer la veille et l'archivage scientifique et technique dans le domaine du sport santé bien-être.

6. Référencer et participer au catalogue cartographique de l'offre Sport Santé

7. Créer de nouveaux outils, participer aux initiatives et aux actions de terrain

8. Conseiller et accompagner des acteurs du sport, des porteurs de projets Sport Santé

9. Promouvoir la pratique d'APS/APA auprès des professionnels de santé, des cabinets médicaux, des structures sanitaires, médicosociales, sociales, des structures sportives, en particulier au sein des programmes d'éducation thérapeutique.

Label Provence en Forme

- Le label « SPORT SANTÉ » délivré pour une période de 2 ans, sous conditions du respect des critères sur cette période, vise à l'accompagnement et à la valorisation **des clubs** s'inscrivant dans un projet de développement de l'activité physique sur prescription. Il prend en compte les objectifs du plan Départemental Sport Santé Bien-être.
- Il a également pour objectif la mise en commun des pratiques, avec une rencontre annuelle entre associations labellisées.
- Extrait du Plan Départemental SSBE 2020-2024
- L'attribution du Label s'appuie sur un certains nombre de critères et la consultation de nos partenaires locaux et/ou de la MSS partenaire du club candidat au Label.

Nouveautés 2020

CRÉATION D'UN LABEL SPORT SANTÉ

Un travail est en cours avec le centre ressource Provence en Forme (PEF) pour lancer une labellisation des clubs proposant des créneaux Sport Santé. L'objectif de ce label qui devrait être lancé par Provence en Forme au dernier trimestre 2020 est multiple :

- Recenser les clubs ayant des projets Sport Santé aboutis (notamment en ayant développé des conventions avec le milieu médical et en ayant formé spécifiquement les éducateurs)
- Produire une cartographie de l'offre de pratique dans les Bouches-du-Rhône
- Être un gage de qualité pour orienter et rassurer les pratiquants mais également les médecins prescripteurs. Les clubs partenaires se verront recommandés par les plateformes pour orienter les personnes ayant une prescription médicale pour faire du sport vers leurs créneaux sport santé.

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rappel des partenaires actifs de PEF

Partenaires institutionnels

- CD13 (principal financeur)
- DDD13 (réunions de travail régulières)
- ARS (échanges réguliers en 2019 avec la référente Dr Licari)
- Faculté des Sciences du Sport d'Aix Marseille Université (convention de partenariat en cours)
- CREPS d'Aix (participation régulière aux réunion, consultations fréquentes)
- CROS PACA (participation aux réunions et échanges réguliers)

Partenaires opérationnels sport-santé

- Santé Sport Provence (centre médico sportif reconnu par l'état)
- Les OMS de Miramas, Salon de Pce, Istres, Aubagne, Martigues et Arles
- Avec le soutien opérationnel du CDOMS13 : les villes de Martigues, Port de Bouc, St Mitre les Remparts, Arles et Tarascon.

Partenaires opérationnels de santé

- Hôpital St Joseph (Marseille)
- Apport Santé
- Santé Croisée
- Spécialistes ressources

CROS RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Témoignage d'une Plateforme

HOPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE

Mikaël Richaud – Educateur Médico-Sportif

CROS RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Sport-Santé sur ordonnance dans le Var

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAR

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Portée par le CDOS 83

Introduction : Lucienne ROQUES (présidente du CDOS 83)

- Validation - Territoires

- 3 sites d'accueil : Toulon (CDOS) – La Seyne (partenariat UFOLEP) – Draguignan

- 3 types d'actions :

. Informations/Sensibilisation (conférences, stands promotionnels, bilans de forme…)
. Sport santé/bien-être (tous publics)
. Parcours APA pour patients en ALD

Thème du jour : illustration du parcours pour les ALD dans la Métropole Toulonnaise

La Maison Sport Santé 83

Plan des interventions

1 – Le contexte géographique et humain

2 – Témoignages autour d'un patient

3 – Contextualisation du parcours : *le dispositif « CAP sport santé 83 »*

La Maison Sport Santé 83

1- Contexte géographique et humain

Métropole Toulon Provence Méditerranée

500 000 habitants (50% population varoise)

12 communes

Collaboration avec plusieurs établissements hospitaliers et de santé
(Léon Bérard, Sainte Musse, Sainte Anne, Pomponiana/Olbia,
Monts Toulonnais, Centre d'examens La Colombe)

59 clubs sportifs « labellisés » sport santé
dont 28 validés pour le sport sur ordonnance

La Maison Sport Santé 83

2- Témoignages autour d'un patient

Dr Laurence NAVARRE
(médecin prescripteur - endocrinologue)

témoignage vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=T8qvgxhZCQo

Dr Jacques PETITJEAN
(médecin du CDOS et éducateur tir à l'arc)
- ***accueil et prise en charge*** *dans le club*
- ***programme*** *suivi*
- ***résultats*** *obtenus (plan physique, moral, social)*

La Maison Sport Santé 83

3- Le parcours « CAP Sport Santé 83 »

Dr Jean-Marie LAMOULERE
(vice-président sport-santé du CDOS 83)

La MSS83 contacte le patient

Sécurité

Motivation

Accompagnement

Patients ALD
Personnes âgées sédentaires

RDV chez le médecin

N° tel patient transmis par le médecin

CAP SPORT SANTE 83

➢ Prescription APA + Certificat Médical

➢ Préconisations + Certificat Médical

Accompagnement et suivi réalisé par le coordonnateur

Tests physiques

Bilan de forme

Bilan de motivation

Programme passerelle
5 à 10 séances de reprise d'AP

Bilan de motivation

2 à 3 séances « découverte »
Associations/clubs partenaires

Orientation patient

Commission médicale

- Collège de médecins
- Entretien et validation de l'orientation avec le patient

Inclusion club

Programme APA
association partenaire

Bilan +3mois

Bilan +6mois

Activité physique autonome
association partenaire

Bilan +1an

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

CROS
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR